

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1050

30 mai 2006

SOMMAIRE

2J&J S.A., Luxembourg	50358	Herweg S.A., Luxembourg	50399
2J&J S.A., Luxembourg	50358	Igma S.A.H.	50373
2J&J S.A., Luxembourg	50358	J&J S.A., Luxembourg	50358
Apax Central Finance, S.à r.l., Luxembourg	50384	J&J S.A., Luxembourg	50358
Beauvallon S.C.I., Dudelange	50387	J&J S.A., Luxembourg	50358
Beauvallon S.C.I., Dudelange	50388	Letz Invest S.A., Luxembourg	50364
BNP Paribas Securities Services S.A., Hesperange	50390	Linde Partners Value Fund, Sicav, Luxembourg	50392
BRE/Hamburg I Hotel, S.à r.l., Luxembourg	50376	Lux-Ideal, S.à r.l., Merttert	50397
C.G.T.I. S.A., Comptabilité, Gestion et Transactions Immobilières, Grevenmacher	50388	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg	50375
Cinram International (Hungary) Limited by Shares, Luxembourg Branch, Luxembourg	50372	Marne S.A.	50373
Citrix Systems Capital and Finance, S.à r.l., Luxembourg	50389	Matrix Holdings S.A., Luxembourg	50382
Coboulux S.C., Wecker	50398	Mevi S.A., Ettelbruck	50398
DALI T.E.C., DALI Talents-Events-Creation, S.à r.l., Bertrange	50357	N.O.P. International S.A., Luxembourg	50399
Dilosa Holding S.A., Luxembourg	50398	New Life, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	50375
DocM, S.à r.l., Luxembourg	50391	New Technologies Lux S.A., Luxembourg	50383
Dufrais S.A., Echternach	50354	Promlux S.A., Luxembourg	50359
Euro Realty Investments S.C.A., Luxembourg	50390	Promlux S.A., Luxembourg	50359
Euro Realty Pantin Lux S.C.A., Luxembourg	50390	Raleigh Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50374
Euroridge Capital Partners Pessac, S.à r.l., Luxembourg	50385	Rico Pik, S.à r.l., Luxembourg	50390
Everyday Media S.A., Bertrange	50386	Royal Cruise Holdings S.A.	50383
Everyday Prod S.A., Bertrange	50381	Set & Match, S.à r.l., Luxembourg	50356
F.T.E. Luxembourg S.A.	50373	Set & Match, S.à r.l., Luxembourg	50357
Fimurana, S.à r.l., Dudelange	50399	Société en nom collectif Levett - Radovic, Luxembourg	50354
Fondation Carlo Hemmer, Luxembourg	50359	Société Financière Cremonese S.A.	50373
Fondation Carlo Hemmer, Luxembourg	50372	Solucom S.A., Leudelange	50383
Fondation Européenne des Fondations, A.s.b.l., Luxembourg	50371	Tafel Holding S.A.	50371
Fondation Greenpeace Luxembourg, Esch-sur-Alzette	50355	TLGB Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	50382
Gelins S.A., Senningerberg	50389	Toga Investments Pt., S.à r.l., Luxembourg	50364
Gestpart S.A.	50372	Topi S.A.	50383
Global Alternative Energy International, S.à r.l., Luxembourg	50400	Upsurge Holding S.A., Luxembourg	50400
		VAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50392
		VAC Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	50397
		Zento S.A.H., Luxembourg	50382

SOCIETE EN NOM COLLECTIF LEVETT - RADOVIC.
Enseigne commerciale: CYBERTRONIX INTERNATIONAL SENC.

Siège social: Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 113.570.

Extrait de l'acte de constitution sous seing privé d'une Société en nom collectif

La dénomination de la société
SOCIETE EN NOM COLLECTIF LEVETT-RADOVIC,
agissant sous l'enseigne commerciale CYBERTRONIX INTERNATIONAL SENC.

Désignation des Associés:

Monsieur Levett Craig, commerçant né le 28 août 1968,
Résident à Canada H4M 21.4 Montréal, Quebec 300 Marcel Laurin Suite 208,
Monsieur Milan Radovic commerçant né le 1^{er} janvier 1974,
Résident à Canada H4M 21.4 Montréal, Quebec 300 Marcel Laurin Suite 208.

Raison de commerce de la Société

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat.

Le siège social a été établi à Luxembourg, 29, avenue Monterey.

Le gérant nommé est

Monsieur Levett Craig, commerçant né le 28 août 1968,
Résident à Canada H4M 21.4 Montréal, Quebec 300 Marcel Laurin Suite 208,
Le gérant a été nommé à partir du 15 janvier 2006 pour une durée illimitée,
La société est valablement engagée par la signature individuelle du Gérant.

Montant du Capital social

Le Capital social a été établi à 2.500 Euro, deux mille cinq cent,
divisé en 100 cent parts sociaux,
Il a été libéré intégralement,

Elle a été souscrite ainsi,

Monsieur Levett Craig, commerçant né le 28 août 1968, 99 parts sociaux,
Résident à Canada H4M 21.4 Montréal, Quebec 300 Marcel Laurin Suite 208,
Monsieur Milan Radovic commerçant né le 1^{er} janvier 1974, 01 parts sociaux,
Résident à Canada H4M 21.4 Montréal, Quebec 300 Marcel Laurin Suite 208

La société a été constituée le 15 janvier 2006 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 janvier 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06252. – Reçu 102 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(008909.3/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

DUFRAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: B-4880 Aubel, 110, route de Merckhof.

Succursale I: L-9764 Marnach, 9, Marburgstrooss.

Succursale II: L-6562 Echternach, 117, Luxemburger Strasse.

R. C. Luxembourg B 106.235.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 novembre 2005 de la S.A. DUFRAIS tenue au siège social à B-4880 Aubel, 110, route de Merckhof, que:

Le Conseil d'Administration a décidé l'ouverture d'une seconde succursale au Grand-Duché de Luxembourg, à Echternach, 117, rue de Luxembourg.

Cette succursale prendra la dénomination suivante:

DUFRAIS S.A. (Succursale Echternach)

Luxemburger Strasse 117

L-6562 Echternach

La gérance de la succursale à Echternach sera confié à M. Edouard Detry, demeurant Tribeszone 24 à B-4890 Thimister-Clermont. Il assurera la gestion journalière de cette seconde succursale luxembourgeoise.

D'autre part, M. Rudi Schommers, domicilié Luxemburger Strasse 68/2 à B-4780 Saint-Vith, assurera la gestion du personnel de cette succursale d'Echternach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 décembre 2005.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Bureau comptable et fiscal

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2005, réf. DSO-BL00143. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(928902/557/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mars 2006.

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, Etablissement d'Utilité Publique.

Registered office: L-4130 Esch-sur-Alzette, 34, avenue de la Gare.

Auditor's Report

In accordance with your instructions, we have audited the attached annual accounts of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG for the year ended 31 December 2005. These annual accounts are the responsibility of the Board of Directors. Our responsibility is to express an opinion on the annual accounts based on our audit.

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing. Those standards require that we plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the annual accounts are free of material misstatement. An audit includes examining, on a test basis, evidence supporting the amounts and disclosures in the annual accounts. An audit also includes assessing the accounting principles used and significant estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts. We believe that our audit provides a reasonable basis for our opinion.

In our opinion, the attached annual accounts give, in conformity with Luxembourg legal and regulatory requirements, a true and fair view of the financial position of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG as of 31 December 2005 and of the results of its operations for the year then ended.

Without qualifying our opinion we draw attention to note 3 to the annual accounts. FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG faces a legal claim brought against it by ESSO LUXEMBOURG S.A. and a number of other parties (ESSO). The claim is for financial damages as a result of the demonstrations which took place at 28 ESSO petrol stations in Luxembourg on 25 October 2002. Two cases have been filed in relation with this claim. On 13 December 2005, the responsibility of FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG, together with GREENPEACE LUXEMBOURG A.s.b.l. and GREENPEACE INTERNATIONAL B.V. has been confirmed by the Tribunal d'Arrondissement of Luxembourg. An expert has been appointed to determine the level of the damages to be awarded. Total claims estimated by ESSO amount to EUR 309,275.16 for GREENPEACE as a whole. The ultimate outcome of the matter cannot presently be determined, and no provision for any liability that may result has been made in the annual accounts.

Luxembourg, 17 February 2006.

KPMG Audit S.à r.l.

P. Wies

Réviseurs d'Entreprise

FONDATION GREENPEACE LUXEMBOURG

BILAN AU 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en euros)

Actif	31.12.2005	Passif	31.12.2005
Actif immobilisé	13.772	Capitaux Propres	189.195
Immobilisations corporelles		Autres réserves	217.475
Autres installations, outillage et mobilier	13.772	Résultat de l'exercice	-28.280
Actif circulant	211.791		
Créances (à moins d'un an)			
Autres créances	40.888	Provisions pour risques et charges	4.000
Valeurs mobilières	5.197	Dettes (à moins d'un an)	36.188
Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	165.706	Autres dettes	36.188
Comptes de régularisation	3.820		
Total actif	229.383	Total passif	229.383

COMPTE DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2005

(exprimé en euros)

	31.12.2005
Charges	619.342
Charges Administratives	80.712
Charges de Relations Publiques	56.489
Frais liés à la collecte de fonds	122.773

Frais de Campagnes	234.348
Changement Climatique	84.646
Organismes Génétiquement Modifiés	102.832
Autres Campagnes	46.870
Campagnes Internationales.....	125.020
Produits.....	619.342
Dons, Cotisations, et autres produits assimilés.....	588.244
Autres intérêts et produits assimilés	2.818
Perte de l'exercice	28.280
Enregistré à Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00131. – Reçu 20 euros.	

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

BUDGET DE L'EXERCICE ALLANT DU 1.1.2006 AU 31.12.2006
(exprimé en 1.000,- EUR)

Produits	
Dons, Cotisations et autres produits assimilés	611
Total produits	611
Charges	
Frais de campagnes	
Changement climatique	76
Organismes génétiquement modifiés	112
Autres campagnes	23
Campagnes internationales	109
Total campagnes	320
Frais liés à la collecte de fonds	139
Media et communication	7
Public information et outreach (Magazine)	20
Actions et volontaires	49
Charges administratives	80
Total charges.....	615
Résultat de l'exercice	-4
Enregistré à Luxembourg, le 1 ^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00088. – Reçu 14 euros.	

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(020780//85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2006.

SET & MATCH, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

H. R. Luxembourg B 73.219.

Im Jahre zweitausendsechs, den neunten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Frau Karin Schütz, Diplomdesignerin, wohnhaft in F-57220 Teterchen, 1, rue de la Gare.

Welche Komparentin erklärte dass sie auf Grund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift vom 10. Dezember 2001, einregistriert in Luxemburg, am 3. März 2004, réf. LSO-AO00626, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 397 vom 14. April 2004, die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SET & MATCH, S.à r.l. mit Sitz in L-6758 Grevenmacher, 4, rue Victor Prost, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 73.219 geworden ist.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Norbert Muller, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette, am 22. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 134 vom 10. Februar 2000.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), welche integral durch Frau Karin Schütz, vorbenannt, übernommen wurden.

Die vorbenannte Komparentin hat den unterzeichneten Notar ersucht Nachstehendes zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Grevenmacher nach Luxemburg zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-1660 Luxemburg, 76-78, Grand-rue.

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst eine Neuformulierung von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-), alle zugeteilt Frau Karin Schütz, Diplomdesignerin, wohnhaft in F-57220 Teterchen, 1, rue de la Gare.

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst eine Neuformulierung von Artikel 8 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Schütz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 janvier 2006, vol. 360, fol. 72, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. Januar 2006.

H. Beck.

(009051.3/201/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

SET & MATCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxemburg, 76-78, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 73.219.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 18 janvier 2006.

H. Beck.

(009052.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2006.

DALI T.E.C., DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 100.898.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2006, volume 27CS folio 47 case 7,

que suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 22 novembre 2005, dûment acceptée par la société en date du 22 novembre 2005 en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales et l'article 1690 du code civil,

il a été cédé:

par Monsieur Victor Manuel Cunha De Lima, consultant en communication, demeurant à L-1540 Luxembourg, 27A, rue Benjamin Franklin, à Mademoiselle Eliane Paulette Bernard, gérante technique, demeurant à L-5835 Alzingen, 12, Hondsbreck, deux cents (200) parts sociales de la société DALI TALENTS-EVENTS-CREATION, S.à r.l.

qu'il y a eu acceptation de la démission de Monsieur Victor Manuel Cunha De Lima de sa fonction de gérant de la société avec effet au 16 août 2005,

qu'il n'y a eu confirmation de la décision prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2005 de nommer en qualité de gérant unique de la société Mademoiselle Eliane Paulette Bernard, prénommée, mandat ayant pris effet le 16 août 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

G. Lecuit

Notaire

(019118/220/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2006.

50358

J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 79.460.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BG05866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009191.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 79.460.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BG05867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009182.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 79.460.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009196.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

2J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.441.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009208.3/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

2J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05860, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009203.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

2J&J S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 79.441.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2006.

(009201.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

PROMLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 53.650.

Le bilan de la société au 31 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009538.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

PROMLUX, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 53.650.

Le bilan de la société au 31 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02491, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009539.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

BILAN AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003

(montants en euros)

<i>Actif</i>	2004	2003	<i>Passif</i>	2004	2003
Actif immobilisé			Capitaux propres		
Immobilisations corporelles (Note 3)	1.629.181,15	1.656.002,74	Fonds social	12.394,68	12.394,68
			Succession Carlo Hemmer . .	1.486.136,88	1.486.136,88
			Dons	4.059,62	4.059,62
			Résultats reportés	1.058.752,08	969.286,43
			Résultat de l'exercice	78.776,24	89.465,65
				<u>2.640.119,50</u>	<u>2.561.343,26</u>
<i>Actif circulant</i>			<i>Dettes</i>		
Créances (Note 4)	110.303,51	117.138,63	Dettes envers des établisse- ments de crédit (Note 7) . . .	1.574.621,18	1.643.798,79
Valeurs mobilières (Note 5) .	2.096.136,86	2.135.445,73	Autres dettes (Note 4)	7.238,83	5.747,69
Avoirs en banque (Note 6) .	386.357,99	302.302,64		1.581.860,01	1.649.546,48
	<u>2.592.798,36</u>	<u>2.554.887,00</u>		<u>4.221.979,51</u>	<u>4.210.889,74</u>
	4.221.979,51	4.210.889,74			

Approuvé par le conseil d'administration le 22 novembre 2005.

Signatures

**COMPTE DE RECETTES ET DEPENSES POUR LES ANNEES
SE TERMINANT AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003**

	2004	2003
<i>Recettes provenant de l'actif circulant</i>		
Intérêts créditeurs	6.115,58	14.161,19
Revenus sur valeurs mobilières	39.530,27	35.781,68
Plus-values réalisées sur valeurs mobilières	0,00	46.216,25
Reprise à la provision pour moins-values non réalisables sur valeurs mobilières	48.996,01	38.399,05
	<u>94.641,86</u>	<u>134.558,17</u>
<i>Dépenses relatives à l'actif circulant</i>		
Frais de gestion du portefeuille	0,00	-15.030,12
Pertes réalisées sur valeurs mobilières	-12.962,28	-1.412,99
Dotation à la provision pour moins-values non réalisées sur valeurs mobilières	0,00	0,00
	<u>-12.962,28</u>	<u>-16.443,11</u>
<i>Résultat provenant de l'actif circulant</i>	81.679,58	118.115,06

Autres recettes		
Loyer Lultzhausen	109.850,00	112.500,00
Dons	275,00	260,00
Autres recettes	1,00	0,00
	110.126,00	112.760,00
<i>Autres dépenses (Note 8)</i>		
Frais administratifs	-2.354,25	-3.037,37
Frais divers	-3.940,00	-4.398,82
Projet Lultzhausen	-105.835,09	-113.839,28
	-112.129,34	-121.275,47
<i>Opérations avec la CAJL</i>		
Dépenses pour la CAJL (Note 9)	-900,00	-20.133,94
	-900,00	-20.133,94
Excédent (déficit) de l'exercice	78.776,24	89.465,65
Résultats reportés début de l'exercice	1.058.752,08	969.286,43
Résultats reportés fin de l'exercice	1.137.528,32	1.058.752,08

ANNEXE AUX 31 DECEMBRE 2004 ET 2003
(montants en euros)

1. Généralités

La «Fondation Carlo Hemmer» (la Fondation) a été constituée le 14 novembre 1986 sous la dénomination initiale de «Letzebuerger Jugendherbergen».

La Fondation a été approuvée par arrêté grand-ducal du 29 décembre 1986 comme établissement d'utilité publique. La Fondation est désignée comme organisme pouvant recevoir des libéralités en espèces fiscalement déductibles dans le chef des donateurs suite à l'arrêté grand-ducal du 31 mars 1989.

La durée de l'établissement est illimitée.

L'objet de la Fondation est de recueillir et de gérer des fonds en vue de soutenir et de promouvoir:

- le développement du tourisme social, sportif et éducatif parmi la jeunesse,
- l'établissement, l'entretien et la gestion d'un réseau d'auberges de jeunesse au Grand-Duché de Luxembourg,
- l'organisation de voyages de jeunes dans le pays et à l'étranger, et de rencontres de jeunes de tous les pays sans distinction de race, de religion, ou d'opinion politique,
- l'organisation de séjours d'écoles en classes vertes dans les auberges de jeunesse et l'encouragement d'activités périscolaires en connexion avec les auberges de jeunesse,
- la formation d'animateurs.

La Fondation soutient notamment les opérations de la Centrales des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises a.s.b.l. (CAJL)

2. Principes, règles et méthodes comptables

La Fondation tient ses livres en euros (EUR) et exprimés dans cette devise. Les comptes annuels ont été préparés en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent de terrains et des frais de construction d'une nouvelle auberge à Lultzhausen. Elles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition augmenté des frais accessoires. Les subventions reçues sont portées en déduction du prix d'acquisition. Les terrains ne sont pas amortis. Les constructions et les subventions y relatives sont amorties linéairement à 4%.

b) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition et de la valeur du marché. Les moins-values et les plus-values réalisées sont enregistrées au compte de recettes et dépenses. Une provision pour les moins-values non réalisées est déduite, au niveau du bilan, du prix d'acquisition. Comme, jusqu'au 31 décembre 1997, la valorisation s'est faite sur base de la valeur boursière, le Conseil d'Administration a décidé que les valeurs comptables à cette date soient retenues comme valeurs d'acquisition.

c) Conversion des devises

Les transactions en devises durant l'années sont enregistrées au cours de change à la date de la transaction. A la clôture, les actifs circulants et les dettes sont évalués aux cours de change applicables à la date de clôture, les bénéfices et les pertes de change réalisés et non réalisés sont enregistrés au compte de recettes et dépenses.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles évoluent de la façon suivante:

Valeur d'acquisition	2004	2003
- début de l'exercice	4.049.758,32	3.953.978,15

- acquisition de l'exercice	37.262,39	95.780,17
- fin de l'exercice	<u>4.087.020,71</u>	<u>4.049.758,32</u>
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	-385.881,66	-233.758,29
- de l'exercice	-153.613,87	-152.123,37
- fin de l'exercice	<u>-539.495,53</u>	<u>-385.881,66</u>
Valeur nette cumulée fin d'exercice	3.547.525,18	3.663.876,66
Subventions		
- début de l'exercice	-2.238.247,21	-2.223.818,82
- augmentation /diminution de l'exercice	0,00	-14.428,39
- fin de l'exercice	<u>-2.238.247,21</u>	<u>-2.238.247,21</u>
Correction de valeur		
- cumulée début de l'exercice	230.373,29	140.843,40
- de l'exercice	89.529,89	89.529,89
- fin de l'exercice	<u>319.903,18</u>	<u>230.373,29</u>
Subventions nettes fin de l'exercice	-1.918.344,03	-2.007.873,92
Valeur comptable nette	1.629.181,15	1.656.002,74

Les immobilisations corporelles comprennent un terrain pour une valeur de 246.674,19 EUR.

4. Créances et autres dettes

Les créances et les autres dettes sont évaluées à leur valeur nominale et ont une durée résiduelle inférieure à un an.

Les créances se composent de la façon suivante:

	2004	2003
- Intérêts à recevoir	493,51	3.777,25
- Ministère de l'Environnement	0,00	14.428,39
- Créance sur CAJL	109.810,00	98.932,99
	<u>110.303,51</u>	<u>117.138,63</u>

Les autres dettes se composent de la façon suivante:

	2004	2003
- Dettes envers CAJL	0,00	0,00
- Factures à payer	7.237,29	5.747,69
- Créanciers divers	1,14	0,00
	<u>7.238,83</u>	<u>5.747,69</u>

Les mouvements du compte courant avec CAJL se présentent de la façon suivante:

	2004	2003
Solde début de l'exercice	98.932,99	-52.382,68
Mise à disposition de fonds par la Fondation		
- Subventions	0,00	-12.085,85
- Projet AJ Lultzhausen	-37.262,39	-55.390,88
- Investissements	0,00	0,00
- De Kompass	0,00	6.000,00
- Total	<u>-37.262,39</u>	<u>-73.476,73</u>
Loyer Lultzhausen	109.850,00	112.500,00
Remboursement de frais de la Fondation avancés par la Centrale	-40,00	-403,85
Paiements faits par CAJL	-109.850,00	0,00
Divers	1,00	0,00
Paiements faits par la Fondation	33.750,01	112.696,25
Subvention Ministère de l'Environnement	14.428,39	0,00
Solde fin de l'exercice	<u>109.810,00</u>	<u>98.932,99</u>

5. Valeurs mobilières

L'évolution des valeurs mobilières est la suivante:

	2004	2003
Prix d'acquisition		
- début de l'exercice	2.305.529,01	1.977.874,12
- acquisition de l'exercice	74.657,40	639.614,80
- ventes de l'exercice	-162.962,28	-311.959,91
- fin de l'exercice	<u>2.217.224,13</u>	<u>2.305.529,01</u>

Provision pour moins-values non réalisées		
- début de l'exercice	-170.083,28	-208.482,33
- reprise (dotation) de l'exercice	48.996,01	38.399,05
- fin de l'exercice	-121.087,27	-170.083,28
Valeur comptable fin de l'exercice	2.096.136,86	2.135.445,73
Les valeurs mobilières se composent, à la valeur comptable, de la façon suivante:		
	2004	2003
- Obligations	507.809,88	660.187,38
- Actions	674.025,53	646.081,63
- Fonds commun de placement	914.301,45	829.176,72
	<u>2.096.136,86</u>	<u>2.135.445,73</u>

La valeur boursière des valeurs mobilières au 31 décembre 2004 est 2.474.245,18 EUR (2003: de 2.333.094,99 EUR) et fait apparaître une plus-value non réalisée et non comptabilisée de 378.108,32 EUR (2003: 197.649,26 EUR)

6. Avoirs en banque

Les avoirs en banques se composent de la façon suivante:

	2004	2003
Comptes courants	80.701,96	2.302,64
Comptes à terme	305.656,03	300.000,00
	<u>386.357,99</u>	<u>302.302,64</u>

7. Dettes envers des établissements de crédit

La Fondation avait contracté différents prêts de préfinancement pour le Projet Lultzhausen qui ont été réorganisés en 2003 en un seul prêt qui sera entièrement remboursé qu'en 2022. Les valeurs mobilières ont été mises en nantissement et le compte à terme a été mis en gage.

8. Autres dépenses

Les autres dépenses se composent de la façon suivante:

	2004	2003
Frais administratifs	2.354,25	3.037,37
Frais divers		
Mémorial Carlo Hemmer	3.940,00	4.398,82
Projet Lultzhausen		
Intérêts.	41.751,11	51.245,80
Correction de valeur nette	64.083,98	62.593,48
	<u>112.129,34</u>	<u>121.275,47</u>

9. Opérations avec la CAJL

Les opérations avec la CAJL se composent de la façon suivante:

	2004	2003
Dépenses pour la CAJL		
- Subventions	0,00	-12.085,85
- De Kompass	0,00	-6.000,00
- Activités scolaires	-900,00	-1.797,87
- Activité Jeunesse	0,00	-250,22
	<u>-900,00</u>	<u>-20.133,94</u>

BUDGETS ET COMPTES 2004

(montants en euros)

Art.	Libellé	Budget 2004
BUDGET ORDINAIRE		
	Boni / mali du budget ordinaire	0
RO	Recettes ordinaires	141.050
RO-1	Résultat provenant de l'actif circulant	80.600
RO-2	Dons	450
RO-3	Remboursements de frais avancés	0
RO-4	Legs	0
RO-5	Revenu de location (AJ Lultzhausen)	60.000
DO	Dépenses ordinaires	141.050
DO-1	Activités de Jeunesse	2.700
DO-11	Classes vertes	2.700
DO-111	Primes d'encouragement aux enseignants pour l'organisation de classes vertes dans les AJ . . .	0
DO-112	Subvention aux frais de séjour de classes vertes en AJ	2.700

DO-113	Subvention à l'équipement de certaines AJ en vue de faciliter l'organisation de classes vertes et colonies	0
DO-12	Voyages de jeunes	0
DO-121	Primes aux organisateurs de voyages de jeunes dans les AJ	0
DO-13	Rencontres Internationales de Jeunes	0
DO-131	Primes aux organisateurs de rencontres internationales dans les AJ	0
DO-132	Subvention à la participation de jeunes, d'étudiants ou de chômeurs < 25 ans aux rencontres internationales de jeunes dans les AJ	0
DO-14	Assurance Responsabilité Civile	0
DO-141	Subvention à la création d'une assurance civile spéciale couvrant les risques des organisateurs des catégories d'activités ci-dessus.	0
DO-15	Campagne de publicité	0
DO-151	Publicité de lancement des activités sub DO11, DO12, DO13.	0
DO-2	Subventions aux projets de la CAJL	0
DO-21	Centrale des Auberges de Jeunesse	
DO-22	Auberge de Jeunesse Beaufort	
DO-23	Auberge de Jeunesse Echternach	
DO-24	Centre de Jeunesse Eisenborn	
DO-25	Auberge de Jeunesse Ettelbruck	
DO-26	Auberge de Jeunesse Hollenfeltz	
DO-271	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (ancienne AJ)	
DO-272	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Intérêts pour crédit à court terme	
DO-273	Auberge de Jeunesse Lultzhausen (rénovation et extension) - Annuités pour remboursement emprunt à long terme	
DO-274	Auberge de Jeunesse Lultzhausen - frais projet et équip.	
DO-275	Auberge de Jeunesse Lultzhausen - Amortissements	
DO-28	Auberge de Jeunesse Luxembourg	
DO-29	Auberge de Jeunesse Marienthal	
DO-2A	Auberge de Jeunesse Troisvierges	
DO-2B	Auberge de Jeunesse Vianden	
DO-2C	Auberge de Jeunesse Wiltz	
DO-2D	Compte collectif (toutes AJ, dépenses non ventilables)	
DO-2F	Sentiers des auberges de jeunesse, signalisation	
DO-3	Bulletin de jeunesse «De Kompass».	0
DO-31	Report de l'excédent de l'exercice précédent	
DO-32	Subvention à l'édition du bulletin «De Kompass»	0
DO-4	Dépenses administratives	14.600
DO-41	Frais de gestion de portefeuille.	12.000
DO-42	Honoraires des auditeurs	2.250
DO-43	Frais de port et de télécommunications.	100
DO-44	Frais divers.	250
DO-5	Autres Dépenses.	3.750
DO-51	Commémoration de l'anniversaire du décès de Carlo Hemmer.	150
DO-52	Mémorial Carlo Hemmer	3.600
DO-53	Fonds Ecologique Carlo Hemmer.	0
DO-54	Frais de promotion	0
DO-6	Annuités pour emprunts.	120.000
DO-61	Projet Lultzhausen - Annuité pour remboursement emprunt 2003-2023	120.000
BUDGET EXTRAORDINAIRE		
	Budget / mali du budget extraordinaire	0
RE	Recettes extraordinaires.	0
RE-1	Crédit à court terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
RE-2	Emprunt à long terme pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
RE-3	Subventions pour la rénovation et l'extension de l'AJ à Lultzhausen	0
DE	Dépenses extraordinaires.	0
DE-1	Rénovation et extension de l'AJ à Lultzhausen - Etudes	0
DE-1	Rénovation et extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux de gros oeuvre payables pendant l'exercice	0
DE-3	Rénovation et extension de l'AJ à Lultzhausen - Travaux d'installations et de finition payables pendant l'exercice	0

DE-4 Rénovation et extension de l'AJ à Lultzhausen - Services d'ingénierie, de sécurité, assurances et autres services payables pendant l'exercice 0

Budget pour l'exercice 2004 approuvé par le Conseil d'Administration le 18 novembre 2003.

Les administrateurs:

Ed. Sinner / J.Cl. Asselborn / Ch.L. Aschmann / H. Ahlborn / R. Hoff

Président / Secrétaire / Trésorier / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01273. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01274. – Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022508//286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

LETZ INVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 101.962.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2006, réf. LSO-BM02493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(009537.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2006.

TOGA INVESTMENTS PT., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 114.085.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at the Corporation Service Company, 2711Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA,

here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 25, 2006.

2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Cédric Pedoni, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 25, 2006.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name TOGA INVESTMENTS PT., S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities

of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners

which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed and paid in as follows:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., prenamed, three hundred and sixty-eight shares	368
2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., prenamed, one hundred and thirty-two shares	132
Total: five hundred shares	500

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand one hundred (2,100.-) Euro.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Lawrence Michael Teitelbaum, Chief Financial Officer of MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LL, born on January 17, 1955 in Indiana, USA, residing at 55 Hamilton Drive East, North Caldwell NJ, USA;
- HALSEY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

2. The registered office of the Company is set at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sixième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., une société de droit de l'Etat du Delaware avec siège social à The Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA, ici représentée par Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2006.

2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société de droit des Iles Cayman avec siège social à Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Cédric Pedoni, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 25 janvier 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination TOGA INVESTMENTS PT., S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2006.

Souscription-Libération

Les parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., préqualifiée, trois cent soixante-huit parts	368
2) MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., préqualifiée, cent trente-deux parts	132
Total: cinq cent parts	500

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Lawrence Michael Teitelbaum, Chief Financial Officer de MatlinPatterson GLOBAL ADVISERS LLC, né le 17 janvier 1955 dans l'Indiana, USA, résidant au 55 Hamilton Drive East, North Caldwell, NJ USA;

- HALSEY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Pedoni, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 23, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(015920/230/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

FONDATION EUROPEENNE DES FONDATIONS, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

BILAN 2005 (Euros)					
	au 31.12.2005	au 31.12.2004	au 31.12.2003	au 31.12.2002	au 31.12.2001
<i>Actif</i>					
Actif immobilisé					
Actif circulant					
Actif réalisable	2.293.754,00	2.206.095,00	2.053.341,00	1.965.194,00	2.008.905,00
Actif à vue	1.364,00	54.476,00	55.524,00	66.451,00	5.436,00
Total	2.293.118,00	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00
<i>Passif</i>					
Capitaux propres	2.293.118,00	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00
Exigible					
Total	2.293.118,00	2.260.571,00	2.108.865,00	2.031.645,00	2.014.341,00

COMPTE DE PROFITS ET DE PERTES 2005					
	au 31.12.2005	au 31.12.2004	au 31.12.2003	au 31.12.2002	au 31.12.2001
<i>Produits</i>					
Revenu du portefeuilles titres . . .	68.405,00	70.303,00	69.083,00	59.564,00	85.782,00
Dons	0,00	0,00	0,00	0,00	74.368,00
Total	68.405,00	70.303,00	69.083,00	59.564,00	160.150,00
<i>Charges</i>					
Droits de garde	1.404,12	1.720,85	1.319,06	1.251,69	637,00
Honoraires administration	7.998,80	7.565,84	7.180,89	7.136,98	6.159,00
Financement J Bastin	65.000,00				
Fact. indemnité JLS	8.714,00				
Notaire Schwachtgen	1.598,22				
Total	84.715,14	9.286,69	8.499,95	8.388,67	6.796,00
Résultat (P-C)	- 16.310,14	61.016,31	60.583,05	51.175,33	153.354,00
<i>Dépenses</i>		Euros	<i>Recettes</i>		Euros
Bourse d'étude			Dons cotisation		
Centre Univ. Lux			Revenus PFL		100.000,00
Frais Bancaires			Ventes titres		20.000,00
Financement du fd Bastin	100.000,00				
Prix J. Bastin	20.000,00				
Total	120.000,00	Total			120.000,00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05094. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(020225/230/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2006.

TAFEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.655.

Il résulte d'une lettre de démission du 24 février 2006 que Monsieur Edmond Ries a démissionné de son mandat d'administrateur et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La convention de domiciliation conclue entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et TAFEL HOLDING S.A. est dénoncée avec effet au 1^{er} avril 2006.

Luxembourg, le 28 février 2006.
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE
Domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021370//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

FONDATION CARLO HEMMER, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2261 Luxembourg, 2, rue du Fort Olisy.

ANNEXE 3

Composition du Conseil d'Administration de la FONDATION CARLO HEMMER pour l'exercice 2004

Henri Ahlborn, né le 16 janvier 1934 à Luxembourg, Maréchal de la Cour, e.r., domicilié au 58, rue Bellevue, L-7214 Bereldange, Administrateur.

Charles-Louis Aschman, né le 31 août 1953 à Luton, Grande-Bretagne, Employé privé, domicilié au 13, rue Dante, L-1412 Luxembourg, Trésorier.

Jean-Claude Asselborn, né le 25 août 1945 à Luxembourg, Professeur, domicilié au 59, boulevard Salentini, L-2511 Luxembourg, Secrétaire.

Roland Hoff, né le 17 décembre 1941 à Schifflange, Luxembourg, Employé privé e.r., domicilié au 53, rue Rham, L-6142 Junglinster, Administrateur.

Edouard Sinner, né le 25 juillet 1943 à Mersch, Luxembourg, Docteur-Ingénieur, domicilié au 19, Grand-rue, L-7777 Bissen, Président.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022519//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2006.

**CINRAM INTERNATIONAL (HUNGARY) LIMITED BY SHARES, LUXEMBOURG BRANCH,
Société à responsabilité limitée.**
**Société-mère: CINRAM INTERNATIONAL (HUNGARY) COMPANY LIMITED BY SHARES,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: H-1074 Budapest/Hongrie, 12, Dohány utca 12. Office 2000 Office Building.

Siège de la succursale: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 114.118.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue
à Dohány utca 12., H-1074 Budapest, Hongrie le 29 décembre 2005*

Je Soussigné, Pierre Metzler, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg, en ma qualité de mandataire spécial de la Société certifie que les résolutions suivantes ont été dûment adoptées lors de la réunion:

Il a été décidé:

- que la Société va créer une succursale à Luxembourg sous la dénomination de CINRAM INTERNATIONAL (HUNGARY) LIMITED BY SHARES, LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale»);
- que le siège de la Succursale sera établi à 69A boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- que l'activité de la Succursale consistera dans le financement des sociétés intra-groupe et toutes activités liées;
- que Messieurs Lewis Ritchie, Fergal Molony et Gabor Horchler sont les représentants de la Société par rapport au tiers et ont le pouvoir de la représenter en justice. La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux de ses gérants;
- que Madame Luisa Ballester March, née le 26 juin 1971 et demeurant au 19, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg est par la présente nommé gérant de la Succursale;
- que le gérant de la Succursale peut valablement représenter la Succursale par sa seule signature.

Luxembourg, le 6 février 2006.

P. Metzler

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2006, réf. LSO-BN01697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016352/280/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

GESTPART S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.612.

La société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social mis à la disposition de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021306//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

50373

MARNE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.166.

Le contrat de domiciliation conclu le 24 janvier 2003 entre MARNE S.A. (la société) et CITCO (LUXEMBOURG) S.A. a été résilié avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2006.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(021361//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

SOCIETE FINANCIERE CREMONESE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 46.395.

Il résulte de deux lettres de démission du 24 février 2006 que Messieurs Edmond Ries et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que MONTBRUN REVISION, S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La convention de domiciliation conclue entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l.) et SOCIETE FINANCIERE CREMONESE S.A. est dénoncée avec effet au 1^{er} avril 2006.

Luxembourg, le 28 février 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00020. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021377//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

F.T.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 92.629.

Il résulte d'une lettre de démission du 24 février 2006 que Monsieur Luc Hansen a démissionné de son mandat d'administrateur et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La convention de domiciliation conclue entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE et F.T.E. LUXEMBOURG S.A. est dénoncée avec effet au 1^{er} avril 2006.

Luxembourg, le 28 février 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021381//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

IGMA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 69.364.

Il résulte de trois lettres de démission du 23 février 2006 que Messieurs Thierry Fleming, Reno Maurizio Tonelli et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et IGMA S.A. en date du 12 décembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 février 2006.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021382//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.360.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the 14th of December.
Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RALEIGH CYCLE LIMITED, with registered office at Portman House, Hue Street, St-Héliér, Jersey, here represented by Mr Guy Hornick, expert-comptable, Luxembourg.

By virtue of a proxy given on 21st November 2005, which will remain attached to the present deed, hereafter named «the sole partner».

Which appearing people, have requested the notary to state as follows:

1. That the company RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B nr 84.360, with registered office in Luxembourg, 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg was incorporated by deed of M^e Edmond Schroeder, then notary public residing in Mersch, on October 16, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C nr 357 of March 5, 2002.

2. That the corporate capital of RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts to USD 60,000.- (sixty thousand Dollars of the United States of America) divided into 600 (six hundred) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred Dollars of the United States of America) each, entirely paid-up.

3. That the undersigned is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l.

4. That the undersigned, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the undersigned as liquidator of the company RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the undersigned also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed, the annual accounts as at September 30, 2005 being not approved.

8. That the undersigned grants discharge to the members of the board of managers.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in French: / Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société RALEIGH CYCLE LIMITED, avec siège social à Portman House, Hue Street, St-Héliér, Jersey, ici représentée par Monsieur Guy Hornick, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 21 novembre 2005, laquelle procuration reste annexée au présent acte, ci-après nommée «l'associé unique».

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

1- Que la Société dénommée RALEIGH LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B numéro 84.360, établie et ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg, ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, le 16 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 357 du 5 mars 2002.

2- Que le capital social de la Société est fixé à USD 60.000,- (soixante mille US dollars), représenté par 600 (six cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent US dollars) chacune.

3- Que l'associé unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société.

4- Que l'associé unique, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé.

6- Que l'associé déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé.

7- Que l'activité de la société a cessé, que l'actif restant est réparti à l'associé unique, qu'il s'oblige à payer tout passif éventuel inconnu; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé, que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée, que les comptes annuels au 30 septembre 2005 n'ont pas été approuvés.

8- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société au réviseur indépendant.

9- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès du siège social de la Société
BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite en langue du pays au comparant, tous connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

J. Delvaux.

(017853/208/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.

NEW LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 13, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 17.790.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés soussignés de NEW LIFE, S.à r.l.:

- M. Toscano Franco, demeurant 1, rue Laurent Menager à Luxembourg,
- M. Murgia Jean-Pierre, demeurant 18, rue Raoul Follerau à Strassen,
- Mlle Tubia Silvia, demeurant 100B, route d'Arlon à Luxembourg,
- M. Tubia Enrico, demeurant 6, rue des Lilas à Strassen,

réunis en Assemblée Générale Extraordinaire ont à l'unanimité décidé de nommer Mlle Tubia Silvia, née le 8 juillet 1979 à San Donà di Piave (Venezia), Italie et demeurant 100B, route d'Arlon à Luxembourg (1150) comme gérante technique et administrative du CENTRE NEW LIFE, S.à r.l. avec pouvoir de signature à partir du 1^{er} janvier 2006.

Esch-sur-Alzette, le 3 janvier 2006.

F. Toscano / J.-P. Murgia / S. Tubia / E. Tubia.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01241. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021393//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 février 2006:

- La démission de Monsieur Robert J. Whillis, gérant de Catégorie B, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur John Kleynhans, consultant, avec l'adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, est nommé gérant de Catégorie B en remplacement avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 février 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021438/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

BRE/HAMBURG I HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 114.687.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-third day February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BRE/NINE HOTEL HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

here represented by Ms Virginie Lepage, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg, on 23 February 2006.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of BRE/HAMBURG I HOTEL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholders may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the registered office of the Company.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 20. At no time shall the Company have more than thirty (30) shareholders. At no time shall an individual be allowed to become a shareholder of the Company.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The 500 shares have been subscribed as follows:

- 500 shares by BRE/NINE HOTEL HOLDING, S.à r.l., prequalified.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (EUR 1,900.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, L-2453 Luxembourg.

2. BRE/MANAGEMENT S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 96.323, is appointed manager of the Company for an indefinite period of time.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a German translation and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den dreiundzwanzigsten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

BRE/NINE HOTEL HOLDING, S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, noch nicht eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister,

hier vertreten durch Frau Virginie Lepage, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg, am 23. Februar 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die «Gesellschaft») gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Investition, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung von Grundstücken in Luxemburg oder im Ausland sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit diesen Grundstücken, einschließlich (i) der direkten oder indirekten Beteiligung an Gesellschaften deren Zweck der Erwerb, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, die Verwaltung und/oder das Verpachten von Grundstücken ist und (ii) der Gründung von Filialen, die Grundstücke im Großherzogtum Luxemburg besitzen.

Die Gesellschaft kann zudem Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle and Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung BRE/HAMBURG I HOTEL, S.à r.l.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb desselben Bezirkes kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung (i) der Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die drei Viertel des Kapitals vertreten.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt nicht durch den Tod, die Aufhebung der Bürgerrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines ihrer Gesellschafter.

Art. 11. Gläubiger, Rechtsnachfolger oder Erben eines Gesellschafters dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgütern oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden von der Hauptversammlung ernannt. Die Hauptversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch den alleinigen Geschäftsführer verpflichtet.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern wird die Gesellschaft durch den Geschäftsführerrat, der aus mindestens zwei Geschäftsführern besteht, verwaltet. In diesem Fall wird die Gesellschaft jederzeit durch die Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet.

Vollmachten werden durch den alleinigen Geschäftsführer oder den Geschäftsführerrat privatschriftlich erteilt, wobei Sondervollmachten nur aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt werden können.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für das Führen der Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen und der Gesellschafterversammlungen verantwortlich.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Der Geschäftsführerrat wird durch den Vorsitzenden oder durch zwei seiner Mitglieder einberufen.

Die Versammlungen finden am Gesellschaftssitz statt.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratsitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Die Gesellschaft wird durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Gesellschafter für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

D. Entscheidungen des alleinigen Gessellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 18. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 19. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Abschnitt XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

Art. 20. Die Zahl der Gesellschafter der Gesellschaft sollte zu keinem Zeitpunkt dreißig (30) überschreiten. Eine natürliche Person sollte zu keinem Zeitpunkt Gesellschafter der Gesellschaft werden können.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung legt Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweisen die Erschienenen auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile wurden folgendermaßen gezeichnet:

- 500 Anteile wurden von BRE/NINE HOTEL HOLDING, S.à r.l., vorgeannt, gezeichnet.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2006.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausendneuhundert Euro (EUR 1.900,-) geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die Gesellschafter, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Adresse des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft befindet sich in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg.
2. BRE/MANAGEMENT S.A., eine société anonyme gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B Nummer 96.323, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgeannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: V. Lepage, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 février 2006, vol. 435, fol. 71, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Ablichtung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 9. März 2006.

H. Hellinckx.

(023308/242/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

EVERYDAY PROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.802.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration prises à l'unanimité le 6 février 2006

Première résolution

Le Conseil d'administration décide d'annuler la délégation journalière accordée à M. Alex Zivoder.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Antoine Santoni, demeurant 11A, rue de Schoenfels à L-8151 Bridel.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide que, dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de M. Antoine Santoni.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EVERYDAY PROD S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022760/1053/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 92.825.

Il résulte d'un acte de fusion du 13 février 2006 que TELEGLOBE INTERNATIONAL HOLDINGS LTD a fusionné avec VSNL TELECOMMUNICATIONS (BERMUDA) LTD, une société constituée et régie selon les lois des Bermudes, enregistrée au Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 37124, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM12, Bermudes.

De ce fait, l'associé unique de la Société portera désormais la dénomination sociale suivante:
VSNL TELECOMMUNICATIONS (BERMUDA) LTD.

Total: 500 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2006.

TLGB LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021406/250/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ZENTO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 92.614.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 28 février 2006

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00098. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021411/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

MATRIX HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.584.

Extract of the resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on 17 October 2005

- Grant Timothy Brown, Executive Director, 2 Le Coin Court, La Route de St Jean, St Lawrence, Jersey, JE3 1ND co-opted as Director of the company in replacement of Mr Kevin Victor Mercury, who resigned. The mandate of Grant Timothy Brown will lapse at the Annual General Meeting of the year 2007.

On 17 October 2005.

For true copy

MATRIX HOLDINGS S.A.

F.M. Leonard / J.M. Wilkinson

Director / Director

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 octobre 2005

- Monsieur Grant Timothy Brown, Directeur Exécutif, 2 Le Coin Court, La Route de St Jean, St Lawrence, Jersey, JE3 1ND est coopté en tant qu'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Kevin Victor Mercury, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Grant Timothy Brown viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Le 17 octobre 2005.

Certifié sincère et conforme

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021670/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

NEW TECHNOLOGIES LUX, Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 92.630.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 24 février 2006

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00096. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021414/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

ROYAL CRUISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 76.183.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 10 février 2006 que CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a dénoncé par lettre datée du 10 février 2006 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet au 20 février 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021556//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

TOPI S.A., Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 77.223.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 24 août 2000 entre:
Société domiciliée:

TOPIS S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S., Luxembourg: B 77.223

et

Domiciliataire:

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme, 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S., Luxembourg: B 28.967,

a pris fin avec effet au 6 février 2006.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2006.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021569//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

SOLUCOM, Société Anonyme.
Siège social: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 13.979.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 1^{er} avril 2004

Agissant conformément à la loi et aux statuts, le Conseil décide d'annuler les pouvoirs attribués antérieurement et de les remplacer par la délégation suivante:

A. Représentation générale de la société

Conformément aux articles 12 à 14 des statuts, la société est engagée en toutes circonstances - y compris dans les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant - par deux administrateurs agissant conjointement.

B. Gestion journalière

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société dans les actes et en justice, relative à cette gestion à

Messieurs Stefano Gualtieri, Administrateur, Paul Diederich, Président, Dirk Cortvriend, Administrateur, agissant 2 à 2 ou agissant conjointement avec Monsieur Edgar Heiser, Directeur.

Toutes ces personnes agiront conjointement deux à deux.

C. Mandats spéciaux et déterminés

Conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil décide que la société sera valablement engagée par les signatures suivantes:

C.1. Activité commerciale

a) Offres et soumissions avec financement

dont l'annuité de remboursement n'est pas supérieure à 25% de la valeur annuelle du contrat proposé pour un investissement n'excédant pas 25.000,- EUR, par Monsieur Stefano Gualtieri ou Monsieur Edgar Heiser, agissant conjointement avec Monsieur Léon Sinnen.

b) Offres et soumissions sans financement

dont la redevance annuelle totale n'excède pas 250.000,- EUR, par Monsieur Stefano Gualtieri ou Monsieur Edgar Heiser, agissant conjointement avec Monsieur Léon Sinnen.

C.2. Commandes aux fournisseurs

a) dont la valeur n'excède pas 125.000,- EUR

par Messieurs Stefano Gualtieri ou Monsieur Edgar Heiser, signant conjointement avec Monsieur Léon Sinnen.

b) dont la valeur n'excède pas 2.500,- EUR

par Messieurs Edgar Heiser, Léon Sinnen, Aloyse Thill, Gilbert Remy, Fernand Heirens ou Madame Fabienne Schaming ou Madame Marie-Thérèse Kieffer.

C.3. Service financier

Pour un montant n'excédant pas 50.000,- EUR vis-à-vis des tiers et sans limitation de montant pour des virements entre banques et des placements à terme par Monsieur Stefano Gualtieri ou Monsieur Edgar Heiser ou Monsieur Léon Sinnen agissant conjointement avec Madame Fabienne Schaming ou Madame Marie-Thérèse Kieffer.

Pour des décomptes de salaires et d'appointements du personnel par Monsieur Théo Hollerich, Monsieur Emmanuel Gregoris, Monsieur Pol Lambert ou Madame Hélène Vit de la FIDUCIAIRE DES PME.

C.4. Correspondance d'ordre journalier

Elle sera valable par la seule signature des Messieurs Stefano Gualtieri, Paul Diederich, Dirk Cortvriend, Edgar Heiser ou Léon Sinnen.

C.5. Service du Personnel

Toutes opérations relatives au Service du Personnel en général - y compris l'engagement et le licenciement des travailleurs - à l'exception du personnel d'encadrement, pourront être valablement signées par Monsieur Stefano Gualtieri ou Monsieur Edgar Heiser, agissant seuls ou l'un d'eux conjointement avec Madame Marie-Thérèse Kieffer.

Seules les opérations relatives à l'engagement ou au licenciement du personnel d'encadrement devront être signées par Monsieur Edgar Heiser conjointement avec un administrateur.

Pour extrait conforme

St. Gualtieri / D. Cortvriend / P. Diederich

Administrateur / Administrateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01883. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023713//55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

APAX CENTRAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 888.000,-.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 90.245.

Il résulte du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 20 février 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021654/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

EURORIDGE CAPITAL PARTNERS PESSAC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.684.

In the year two thousand and six, on the seventh of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg to whom remains the present deed.

There appeared:

1. HR-MEYLAN LLC, a company having its registered office at 3500 South Dupont Highway, Dover, Delaware, 19901, USA,

2. Mr Jean-Marie Rochefort, residing 1A, Chemin Bel Air, CH-1299 Crans-Près-Céligny, Switzerland, both here represented by Mrs Marjoleine Van Oort, private employee, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of two powers of attorney given on January 30, 2006.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that:

- The appearing parties are the sole partners of EURORIDGE CAPITAL PARTNERS PESSAC, S.à r.l. (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B 101.684, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, notary residing at Luxembourg, dated July 5, 2004, published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations N° 907 of September 10, 2004.

- The Company's capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- Pursuant to the exercise of a call option dated January 30, 2006, HR-MEYLAN LLC, prenamed, has transferred, as per January 28, 2006, one hundred fifty-two (152) shares it owns in the Company to Mr Jean-Marie Rochefort, prenamed, at the price of three thousand eight hundred Euro (3,800.- EUR).

A certified copy of such share transfer shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This share transfer has been effected with the approval of the Company and has been accepted as far as necessary by the manager of the Company.

This having been declared, the partners, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to dissolve the Company and to put it into liquidation with effect as from this day.

Second resolution

The partners decide to appoint as liquidator WOOD APPLETON EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 74.623, a company having its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the Company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period he may determine.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. HR-MEYLAN GA LLC, une société ayant son siège statutaire au 400 Continental Boulevard, Suite 160, El Segundo, California, CA 90245, Etats-Unis d'Amérique,

2. Monsieur Jean-Marie Rochefort, demeurant 1A, Chemin Bel Air, CH-1299 Crans-Près-Céligny, Suisse, tous les deux ici représentés par Madame Marjoleine Van Oort, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu de deux procurations données le 30 janvier 2006.

Lesdites procurations, après signature *ne varietur* par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- Les comparants sont les seuls associés de la société EURORIDGE CAPITAL PARTNERS PESSAC, S.à r.l. (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B 101.684, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 907 du 10 septembre 2004.

- Le capital social de La Société est actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

En vertu de l'exercice d'une option d'achat datée du 30 janvier 2006, HR-MEYLAN LLC, préqualifiée, a cédé, avec effet au 28 janvier 2006, cent cinquante-deux (152) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Monsieur Jean-Marie Rochefort, préqualifié, au prix de trois mille huit cents euros (3.800,- EUR).

Une copie certifiée conforme de cette cession de parts demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Cette cession de parts a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, été acceptée par le gérants de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer comme liquidateur WOOD APPLETON EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 74.623, une société ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Oort, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2006, vol. 152S, fol. 30, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2006.

A. Schwachtgen.

(021397/230/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

EVERYDAY MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.227.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil d'administration prises à l'unanimité le 6 février 2006

Première résolution

Le Conseil d'administration décide d'annuler la délégation journalière accordée à M. Alex Zivoder.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière et la représentation de la Société dans le cadre de cette gestion journalière à M. Antoine Santoni, demeurant 11A, rue de Schoenfels à L-8151 Bridel.

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide que, dans le cadre de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature de M. Antoine Santoni.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EVERYDAY MEDIA S.A.

ETUDE D'AVOCATS S. LE GOUEFF

Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO00964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022761/1053/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

BEAUVALLON, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons.
R. C. Luxembourg E 1.022.

L'an deux mille six, le huit février.

Par-devant Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Pierre Joseph Kess, indépendant, né à Luxembourg, le 8 novembre 1954 - matricule 19541108 - 176, demeurant à L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons,

2.- Madame Arlette Anne Frantzen, indépendante, née à Esch-sur-Alzette le 25 septembre 1958 - matricule 19580925 - 149 demeurant à L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons,

3.- Madame Claire Josette Florentiny, étudiante, née à Luxembourg, le 6 janvier 1985 - matricule 19850106 - 021, demeurant à L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons,

Madame Claire Florentiny étant représentée par Madame Arlette Frantzen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants, annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les prénommés Pierre Kess et Arlette Frantzen sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière BEAUVALLON (matricule 19887000 - 533) avec siège social à L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 1.022,

constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Differdange, en date du 27 juillet 1988, acte publié au Mémorial C numéro 278 du 18 octobre 1988,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 399 du 2 juin 1999,

au capital social de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-treize euros (EUR 2.478,93) divisé en cent parts sociales (100).

Les cents parts sociales sont réparties entre les associés comme suit:

Monsieur Pierre Kess, préqualifié, cinquante parts	50
Madame Arlette Frantzen, préqualifiée, cinquante parts	50
Total: cent parts sociales	100

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un virgule zéro sept euros (EUR 21,07) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit virgule quatre-vingt-treize euros (EUR 2.478,93) à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par les deux associés préqualifiés, au prorata de leurs participations et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en cent parts sociales (100) sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident une deuxième augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) à deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 202.500,-).

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de soixante-six (66) parts sociales nouvelles sans désignation de valeur.

L'augmentation de capital a été souscrite par Madame Arlette Frantzen, préqualifiée, à concurrence trente-trois (33) parts sociales et par Madame Claire Florentiny, préqualifiée, intervenant à la présente assemblée générale extraordinaire, pour les autres trente-trois (33) parts sociales.

La libération de l'augmentation de capital a été faite par virement d'un montant de cent mille (100.000,-) de la part de Madame Arlette Frantzen et par virement de cent mille (100.000,-) euros de la part de Madame Claire Florentiny, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Les deux associés Pierre Kess et Annette Franzen déclarent accepter Madame Claire Florentiny en tant que nouvelle associée de la société civile immobilière BEAUVALLON.

Le capital social est, suite à cette augmentation de capital, divisé en cent soixante-six (166) parts sociales sans désignation de valeur:

La répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Pierre Kess, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Madame Arlette Frantzen, préqualifiée, quatre-vingt-trois parts sociales	83
Madame Claire Florentiny, préqualifiée trente-trois parts sociales	33
Total: cent soixante-six parts sociales	166

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, les associés ont décidé d'adapter les statuts de la société et de modifier l'article 5.- des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent deux mille cinq cents euros (EUR 202.500,-) représenté par cent soixante-six parts sociales (166) sans désignation de valeur nominale»

Déclaration du bénéficiaire économique

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au Code Pénal Luxembourgeois, les comparants préqualifiés, déclarent tous qu'ils sont les bénéficiaires réels de l'opération concrétisée par la présente augmentation de capital.

Et ils déclarent en plus que les fonds/biens/droits ne proviennent ni du commerce des stupéfiants, ni de l'une des infractions visées à l'article 506-1 du Code Pénal Luxembourgeois (infractions de blanchiment).

Déclaration

Pour les besoins de l'enregistrement les comparants déclarent que la société civile immobilière BEUVALLON ne détient pas d'immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg.

Etant donné que Monsieur Monsieur Pierre Kess et Madame Arlette Frantzen son époux et épouse et que Madame Claire Florentiny est la fille de Madame Frantzen, la présente société est à considérer comme société familiale conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Kess, A. Frantzen, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 15 février 2006, vol. 406, fol. 100, case 10. – Reçu 1000,11 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 février 2006.

L. Grethen.

(024091/240/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

BEUVALLON, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3583 Dudelange, 5, rue des Forgerons.

R. C. Luxembourg E 1.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 février 2006.

L. Grethen.

(024092/240/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

**C.G.T.I. S.A., COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES,
Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Grevenmacher.

H. R. Luxemburg B 65.708.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19. Dezember 2005

Folgendes geht aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A. vom 19. Dezember 2005 hervor:

1. Herr Thomas Peter wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats ernannt.

2. Es wird einstimmig beschlossen, den folgenden Herren Zeichnungsbefugnis

a) Berndt-Michael Winter, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55,

b) Dr. Antonius Wagner, geboren am 1. September 1961 in Merfeld, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, Seedammweg 55,

c) und Joachim Franke, geboren am 11. September 1952, geschäftsansässig in D-61352 Bad Homburg, für den Bereich «Personal» zu erteilen.

Die Gesellschaft wird im Bereich «Personal» durch die gemeinsame Unterschrift von zwei der für den Bereich «Personal» bevollmächtigten Herren, vorbenannt, durch die gemeinsame Unterschrift einer der vorbenannten Bevollmächtigten für den Bereich «Personal» zusammen mit einem Verwaltungsratsmitglied oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder verpflichtet.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 19. Dezember 2005

Folgendes geht aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre der COMPTABILITE, GESTION ET TRANSACTIONS IMMOBILIERES C.G.T.I. S.A. vom 19. Dezember 2005 hervor:

1) Abberufung von Herrn Dirk Weihe, geschäftsansässig in L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten, als Verwaltungsratsmitglied und Administrateur-délégué der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung;

2) Bestellung von Herrn Thomas Peter, geschäftsansässig in D-63741 Aschaffenburg, Weichertstraße 5, zum Mitglied des Verwaltungsrats der C.G.T.I.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Jahreshauptversammlung der Aktionäre zwecks Hinterlegung beim Luxemburgischen Handelsregister und Veröffentlichung im Mémorial.

Unterschrift.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024035//38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2006.

CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 411.379,30.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 69.543.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 décembre 2005

- La démission de Madame Heike Wesche en tant que Gérante de la société est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Peter Connor, juriste, demeurant à Rheinweg 9, 8200 Schaffhausen, Suisse, est nommé en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'année 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour CITRIX SYSTEMS CAPITAL AND FINANCE, S.à r.l.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021662/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

GELINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 53.199.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 12 janvier 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Sels, Monsieur Albert Blattmann et SOGECORE S.A. de leurs mandats d'administrateur et administrateur-délégué avec effet immédiat.

2. L'assemblée nomme, avec effet immédiat, comme nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Jacques Reckinger, Administrateur, né le 14 mars 1965 à Luxembourg, résidant professionnellement au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Georges Gudenburg, Juriste, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

- Monsieur Pierre Metzler, Juriste, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006 délibérant sur les comptes annuels de 2005.

3. L'Assemblée décide de nommer KPMG AUDIT, S.à r.l., comme Réviseur d'Entreprises Indépendant en remplacement de MAZARS S.A. Son mandat prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2007, statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2006, étant entendu que MAZARS S.A. reste en charge de l'audit des comptes pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05139. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023171/4685/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

RICO PIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 1.212.500,-.
 Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 109.606.

Il résulte du conseil de gérance tenu à Luxembourg en date du 20 février 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 16, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN05967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021681/1035/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

EURO REALTY INVESTMENTS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 101.294.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée EURO REALTY, gérante de la société en commandite par actions EURO REALTY INVESTMENTS:

EURO REALTY est une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.909.

Le 28 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00016. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021732/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

EURO REALTY PANTIN LUX, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
 R. C. Luxembourg B 101.402.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée EURO REALTY, gérante de la société en commandite par actions EURO REALTY PANTIN LUX:

EURO REALTY est une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 94.909.

Le 28 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2006, réf. LSO-BO00017. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021733/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, Société Anonyme.

Capital social: EUR 165.279.835,-.
 Siège social: F-75002 Paris, 3, rue d'Antin.
 Succursale: L-2085 Howald-Hesperange, 33, rue de Gasperich.
 R. C. Luxembourg B 86.862.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 septembre 2005

Le lundi 12 septembre 2005 à 9.30 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, 3, rue d'Antin - 75002 Paris.

Chaque administrateur signe le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents:

- M. Alain Papiasse, Président du conseil d'administration,
- M. Jacques-Philippe Marson, Directeur Général,
- M. Dominique Hoenn, Administrateur,
- M. Philippe Bordenave, Représentant BNP PARIBAS,
- M. François Rizzo, Représentant du Comité d'entreprise.

Assistent également à la réunion:

- Melle Carine Charlet, Secrétaire du conseil,
- Mme Florence Bonnevey, Responsable Finance-Développement.

Est absent:

- M. Patrick Bellemain, Représentant du Comité d'entreprise.

Le Conseil d'administration réunissant plus de la moitié des Membres peut valablement délibérer.

III. Nomination d'un nouveau directeur adjoint dans la succursale au Luxembourg.

Le Conseil d'administration nomme M. Philippe Van Looy en qualité de directeur adjoint de la succursale luxembourgeoise de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES en remplacement de M. François-Xavier De Cambourg.

Suite à cette réorganisation, la direction de la succursale au Luxembourg sera assurée par M. Geoffroy Bazin et M. Philippe Van Looy en qualité respectivement de directeur et de directeur adjoint.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Extrait certifié conforme à l'original

J.-P. Marson

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2005

Le mercredi 14 décembre 2005 à 11.00 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social, 3, rue d'Antin - 75002 Paris.

Chaque administrateur signe le registre des présences en entrant en séance.

Sont présents:

- M. Alain Papiasse, Président du conseil d'administration,
- M. Jacques-Philippe Marson, Directeur Général,
- M. Dominique Hoenn, Administrateur,
- M. Philippe Bordenave, Représentant BNP PARIBAS,
- M. François Rizzo, Représentant du Comité d'entreprise.

Assistent également à la réunion:

- Melle Carine Charlet, Secrétaire du conseil,
- Mme Florence Bonnevey, Responsable Finance-Développement.

Est absente et excusée:

- Mme Michèle Bonnamy, Représentant du Comité d'entreprise.

Le Conseil d'administration réunissant plus de la moitié des Membres peut valablement délibérer.

X. Questions diverses.

Changement d'adresse de la succursale de BP2S au Luxembourg.

La succursale de BP2S au Luxembourg actuellement située au 23/25, avenue de la Porte-Neuve, L- 2087, Grand-Duché de Luxembourg sera transférée à l'adresse suivante à compter du 27 janvier 2006:

33, rue de Gasperich, L-2085 Howald-Hesperang, Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil d'administration prend connaissance de cette modification et délègue tous pouvoirs au Directeur Général, avec faculté de délégation, aux fins de réaliser l'ensemble des formalités consécutives à ce transfert.

Extrait certifié conforme à l'original

J.-P. Marson

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00342. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024112/1176/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

DocM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 103.416.

Lors de la résolution signée en date du 30 janvier 2006, l'associé unique de la société DocM, S.à r.l. a décidé:

1. d'accepter avec effet immédiat la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société DocM, S.à r.l.,
2. de nommer Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant de la société DocM, S.à r.l., avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2006, réf. LSO-BN06024. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023159/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

LINDE PARTNERS VALUE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 83.606.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 31 octobre 2005

Il est décidé:

- de coopter Monsieur Serge D'Orazio, résidant au 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg et Monsieur Jesper Alsing, résidant au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en tant qu'Administrateurs de la société en remplacement de Monsieur Bernard Herman et Monsieur Henrik Jensen;
- que Monsieur Serge D'Orazio et Monsieur Jesper Alsing termineront le mandat de leurs prédécesseurs;
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Serge D'Orazio et Monsieur Jesper Alsing en remplacement de Monsieur Bernard Herman et Monsieur Henrik Jensen.

Certifié conforme et sincère
Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 2 novembre 2005

Il a été décidé:

- de prendre note des démissions de Monsieur Peter Andersen, de Monsieur Per Lorenzen de leur mandat d'administrateurs en date du 2 novembre 2005.

Certifié conforme et sincère
Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extraits de résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 25 octobre 2005

- De transférer le siège social du fonds du 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Certifié conforme et sincère
Pour LINDE PARTNERS VALUE FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01308. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022746/526/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2006.

VAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 112.562.

In the year two thousand and five, on the fifth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walker House, c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st December 2005, attached hereto.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration formalities.

Such appearing party, acting as the sole shareholder of VAC LUXEMBOURG, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger on 23 November 2005 (the «Company»), acting in its said capacity, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves that the share capital of the Company shall be split into two classes of shares, i.e. Class A Shares and Class B Shares. The Shares of each class shall have a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to convert the existing five hundred (500) shares of the Company into Class A Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) up to a total amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) through the issuance of thirty-six thousand nine hundred (36,900) Class A Shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and two thousand six hundred (2,600) Class B Shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The new shares of the Company have been subscribed and paid as follows:

1) thirty-six thousand nine hundred (36,900) Class A Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, as aforementioned, represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st December 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of nine hundred twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 922,500.-), entirely allocated to the share capital;

2) two thousand six hundred (2,600) Class B Shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each have been subscribed by VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, as aforementioned, represented by Sébastien Binard, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 1st December 2005, attached hereto, paid up by a contribution in cash of an amount of sixty-five thousand Euro (EUR 65,000.-), entirely allocated to the share capital.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without amending its corporate purpose, so as to read as follows:

«A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of VAC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a share capital of one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) thirty-seven thousand four hundred (37,400) class A shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class A Shares»);

(b) two thousand six hundred (2,600) class B shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (the «Class B Shares»);

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. No shares of any class shall be entitled to any preemptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or as the shareholders may otherwise agree.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the company will be bound in all circumstances by the signature of two members of the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason («cause legitime»).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The board meetings of the Company shall be held in Luxembourg.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 14. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 18. All general meetings of shareholders of the Company shall take place in Luxembourg.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 20. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the, Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at fourteen thousand Euro (EUR 14,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, c/o Walkers SPV Limited, P.O. Box 908GT, Mary Street, Grand Cayman, Iles Caïmans, représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2005, ci-jointe.

Restera annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné.

La partie représentée, en sa qualité d'associé unique de VAC LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, incorporée par un acte de Maître Joseph Elvinger daté du 23 novembre 2005 (la Société), prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de diviser le capital social de la Société en deux classes de parts sociales, c-à-d les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B. Les parts sociales de chaque classe auront une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société en Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 987.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) jusqu'à un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de trente-six mille neuf cents (36.900) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux mille six cents (2.600) nouvelles parts sociales de Classe B de la société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

1) trente-six mille neuf cents (36.900) nouvelles parts sociales de Classe A de la Société ont été souscrites par VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, prémentionnée, représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de neuf cent vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 922.500,-), entièrement affecté au capital social;

2) deux mille six cents (2.600) nouvelles parts sociales de Classe B de la Société ont été souscrites par VAC HOLDINGS II (CAYMAN) LIMITED, prémentionnée, représentée par Sébastien Binard, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 1^{er} décembre 2005, annexée aux présentes, et payées par un apport en numéraire d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-), entièrement affecté au capital social.

Quatrième résolution

L'associé unique décide la refonte complète des statuts de la Société, sans modification de son objet social, qui auront désormais la teneur suivante:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de VAC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à

l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par des parts sociales entièrement libérées, se composant de:

(a) trente-sept mille quatre cents (37.400) parts sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe A»);

(b) deux mille six cents (2.600) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);

Toutes les parts sociales votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de parts sociales de quelque classe que ce soit ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Aucune classe de parts sociales ne comporte un droit de préemption sur quelque part sociale de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou les associés en conviennent autrement.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, associés ou non. Dans ce cas la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature isolée de tout membre du conseil de gérance. Les, gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

L'assemblée du conseil de gérance de la Société aura lieu à Luxembourg.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Toute assemblée générale des associés de la Société aura lieu à Luxembourg.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de quatorze mille euros (EUR 14.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Binard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 57, case 9. – Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

J. Elvinger.

(023458/211/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

VAC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 112.562.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 40461 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger

Notaire

(023460/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

LUX-IDEAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6689 Mertert, Z.I. Fausermillen.

H. R. Luxemburg B 54.564.

Gesellschafterbeschluss

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Erster Beschluss

Frau Sonja Schill, geb. am 8. März 1981, wohnhaft in D-54294 Trier, Aachener Strasse 11, wird im Bereich des Maler- und Lackiererhandwerks zur technischen Geschäftsführerin auf unbestimmte Zeit ernannt.

Zweiter Beschluss

Die Geschäftsführerin kann die Gesellschaft rechtskräftig durch ihre alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünzig Euro (EUR 1.250,00). Für alle Verpflichtungen, die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschrift der beiden Geschäftsführer, Herr Patrick Efland und Frau Sonja Schill.

Mertert, 13. März 2006.

LUX-IDEAL

Unterschrift

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2006, réf. LSO-BO02253. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023318//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

COBOULUX S.C., Société Coopérative.
Siège social: L-6869 Wecker, 11, rue Haaptstrooss.
R. C. Luxembourg B 7.082.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004

Quatrième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

De reconduire:

- les mandats des neuf administrateurs.
- * Monsieur Jos Ronk, membre et président,
- * Monsieur Emile Back, membre,
- * Monsieur Lucien Clement, membre,
- * Monsieur Jean Conter, membre,
- * Monsieur Paul Keller, membre,
- * Monsieur Yves Krack, membre,
- * Monsieur Paul Muller, membre,
- * Monsieur Robert Osweiler, membre,
- * Monsieur Marcel Prommenschenkel, membre;

De reconduire:

- le collège des commissaires:
- * Monsieur Henri Noel,
- * Monsieur Pierre Schmit,
- * Monsieur Albert Frank;

De nommer:

- Monsieur Nic Schoetter, membre du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean Schmit démissionnaire.

De nommer:

- INTERAUDIT, S.à r.l. comme réviseur.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Pour extrait conforme
COBOULUX S.C.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2006, réf. LSO-BO01525. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023227/514/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

DILOSA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 68.067.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2006, réf. LSO-BO02586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Signature.

(024838/637/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

MEVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.
R. C. Luxembourg B 106.659.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Diekirch le 4 janvier 2006

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateur-délégué de Monsieur Victor Kneip et de Monsieur Martin Melsen pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger les mandats d'administrateur de Madame Annie Melsen-Polfer et de Madame Jacqueline Meyers pour une durée de six ans.

L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes du BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A. pour une durée de six ans.

Administrateurs-délégués:

- Monsieur Victor Kneip, agent immobilier, demeurant à 19, rue de Walsdorf, L-9455 Fohren,
- Monsieur Martin Melsen, agent immobilier, demeurant à 4, rue de la Wark, L-9175 Niederfeulen.

Administrateurs:

- Madame Annie Polfer, sans état, demeurant à 4, rue de la Wark, L-9175 Niederfeulen,
- Madame Jacqueline Meyers, kinésithérapeute, demeurant à 19, rue de Walsdorf, L-9455 Fuhren.

Commissaire aux comptes:

- BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., 81, rue J.B. Gillardin, L-4735 Pétange.

Pétange, le 4 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024222//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2006.

FIMURANA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3465 Dudelange, 68, rue de l'Étang.

R. C. Luxembourg B 87.488.

1) Suite aux cessions de parts sociales signées en date des 15 juillet 2002, 15 septembre 2002 et 23 août 2004, l'associé unique de la société FIMURANA, S.à r.l. est M. Raymond Remakel, né le 18 avril 1964 à Luxembourg et demeurant professionnellement 68, rue de l'Étang à L-3465 Dudelange.

2) Suite à la décision de l'assemblée générale des associés de la société FIMURANA prise en date du 8 mai 2002, enregistrée à Luxembourg le 28 mai 2002:

- Mme Stephania Weijs a démissionné de son mandat de gérante;
- M. Raymond Remakel, né le 18 avril 1964 à Luxembourg et demeurant professionnellement 68, rue de l'Étang à L-3465 Dudelange a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2006, réf. LSO-BO01134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023260/607/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

N.O.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 100.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2006.

Signature.

(024828/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2006.

HERWEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 100.827.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société HERWEG S.A. qui s'est tenue en date du 6 mars 2006 au siège social que:

Monsieur Arnaud Kiffer ayant présenté sa démission en qualité d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Martin A. Rutledge, Chartered Accountant, demeurant professionnellement au 7, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg. Le mandat de l'administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance en 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO01870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023504/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

50400

GLOBAL ALTERNATIVE ENERGY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.
R. C. Luxembourg B 111.689.

Il résulte d'un «Share Transfer Agreement» établi le 10 février 2006 que Monsieur Philippe Neckerman, ayant son adresse privée à Nürnbergerstraße 6, 97348 Markt Einersheim, Allemagne, a transféré 58 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Madame Marlene Neckermann, ayant son adresse privée à Nürnbergerstraße 6, 97348 Markt Einersheim, Allemagne.

L'actionnariat de la Société se compose désormais de la façon suivante:

- 325 parts sociales sont détenues par FORTUNE BIODIESEL S.A.;
- 116 parts sociales sont détenues par Mme Marlene Neckermann, ayant son adresse privée à Nürnbergerstraße 6, 97348 Markt Einersheim, Allemagne;
- 59 parts sociales sont détenues par M. Dieter Heisig, ayant son adresse privée à Nürnbergerstraße 6, 97348 Markt Einersheim, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, réf. LSO-BN04287. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023483/2460/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.

UPSURGE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 109.696.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue à Luxembourg le 28 février 2006 à 17.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Le transfert du siège social de la société du 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, vers 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est approuvé avec effet à partir de la date de la réunion.

Veillez noter que les administrateurs suivants ont changé d'adresse comme suit:

- ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

D'autre part, l'adresse du Commissaire a également changé pour être:

- EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 février 2006.

UPSURGE HOLDING S.A.

LUXROYAL MANAGEMENT S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mars 2006, réf. LSO-BO01419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023531/1084/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2006.